

CONDITIONS GENERALES DES VENTES

MODALITES D'INSCRIPTION

La formation est organisée en 4 ateliers avec une chronologie dont l'objectif est de favoriser la progression des acquisitions des participants. Pour cette raison, nous privilégions l'inscription aux 4 ateliers sur un an. Si vous ne pouvez pas suivre la totalité des 40 heures de formation en une année, nous vous conseillons de vous inscrire aux ateliers 1 et 2 la première année et aux ateliers 3 et 4 l'année suivante. La participation à un atelier isolé ne permettant pas de respecter la logique pédagogique de la formation, les demandes unitaires seront traitées au cas par cas.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

A réception de la demande d'inscription, le secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON fera parvenir au client en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la Loi et les règlements.

Le client s'engage à retourner au secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON un exemplaire signé et portant le cachet de son établissement. L'inscription ne sera validée qu'à réception de la convention de formation signée par le stagiaire ou son établissement.

Une attestation de présence sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

TARIFS, REGLEMENTS ET FACTURATION

Tous les tarifs sont indiqués en euros HT (LES ATELIERS D'ARCACHON est un organisme de formation professionnelle exonéré de TVA à compter du 18/07/2013).

Les droits comprennent l'accès aux séances plénières, aux ateliers, les supports de cours, ainsi que les pauses-café et le déjeuner et le dîner du vendredi.

Les frais de déplacement et de réservation hôtelière ne sont pas compris dans le montant des droits d'inscription et restent à la charge du stagiaire.

Le paiement de l'intégralité du coût de formation est à effectuer à l'inscription afin de valider la demande de participation.

A réception de ce règlement le secrétariat des ATELIERS D'ARCACHON transmettra un reçu pour paiement au client sur simple demande, la facture définitive ne sera éditée qu'à l'issue de la formation.

CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REMPLACEMENT

Si besoin, le stagiaire désigné au moment de la demande d'inscription pourra être remplacé par un autre stagiaire. Pour se faire, la demande devra être faite de plus rapidement possible auprès du secrétariat de LES ATELIERS D'ARCACHON.

Toute annulation de participation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit à moins de 40 jours francs, avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation, le montant total des frais de participation à la dite action resteront exigibles à titre d'indemnité forfaitaire pour dédit ou abandon de formation. Les fonds perçus pour non exécution ne peuvent faire l'objet de prise en charge par un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé). LES ATELIERS D'ARCACHON se réservent le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre LES ATELIERS D'ARCACHON et ses Clients relèvent du droit interne Français et en particulier des Code Civil, Code du Travail et Code du Commerce.